



ANNEXE nº 10

ATLAS CARTOGRAPHIQUE







Atlas cartographique

Cette annexe propose une lecture cartographique des principales activités et contraintes environnementales existantes sur la façade Sud-Atlantique.

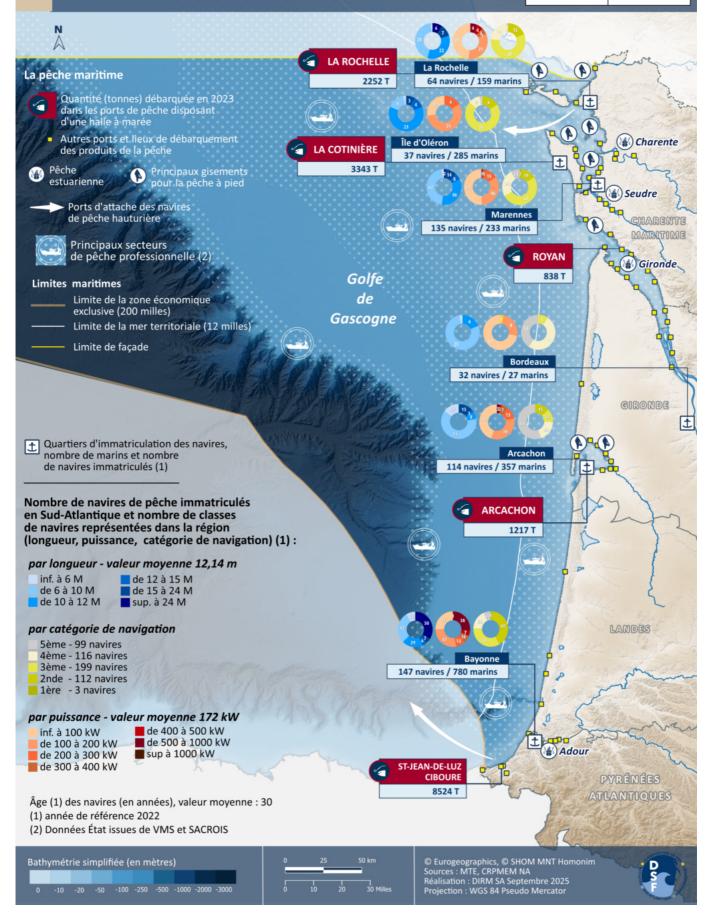
L'étude couvre l'espace maritime de la façade Sud-Atlantique tel que défini dans la carte des vocations, depuis la limite terre-mer jusqu'aux frontières extérieures de la zone économique exclusive (ZEE), ainsi que les 4 départements littoraux de la région Nouvelle-Aquitaine : la Charente-Maritime, la Gironde, les Landes et les Pyrénées-Atlantiques.

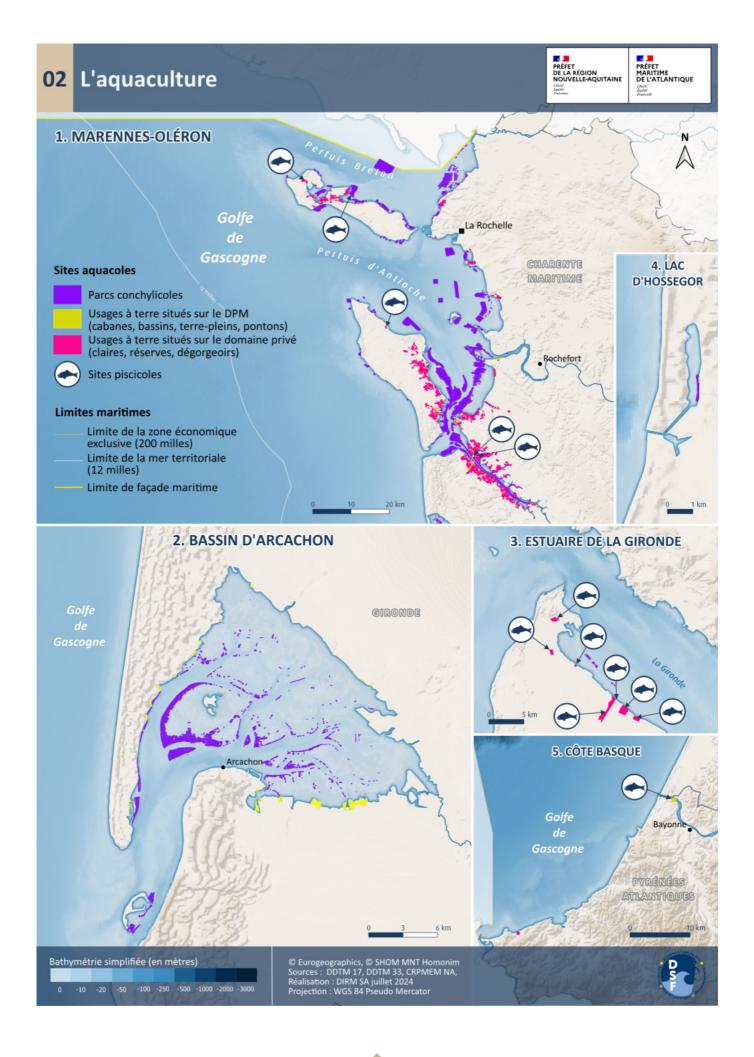
Sommaire de l'atlas		
01	La pêche professionnelle maritime	4
02	L'aquaculture	5
03	L'extraction des granulats marins	6
04	Éolien en mer : zones prioritaires retenues au large de la façade Sud-Atlantique	7
05	Le transport maritime	8
06	La filière navale et nautique de la façade Sud-Atlantique	9
07	L'action de l'État en mer	10
08	Les ports de plaisance	11
09	Les sports et les loisirs nautiques	12
10	Les capacités d'hébergement touristique	13
11	Les aires marines protégées	14
12	La protection du patrimoine	15
13	L'évolution du trait de côte	16
14	La vulnérabilité aux risques littoraux	17
15	La connaissance et les pôles de recherche	18
16	La formation professionnelle maritime	19
17	Les initiatives locales de planification	20
18	Les zones humides en Sud-Atlantique	21
19	Projets énergétiques en mer au large de la façade atlantique	22
20	La surveillance de la qualité des eaux littorales	23

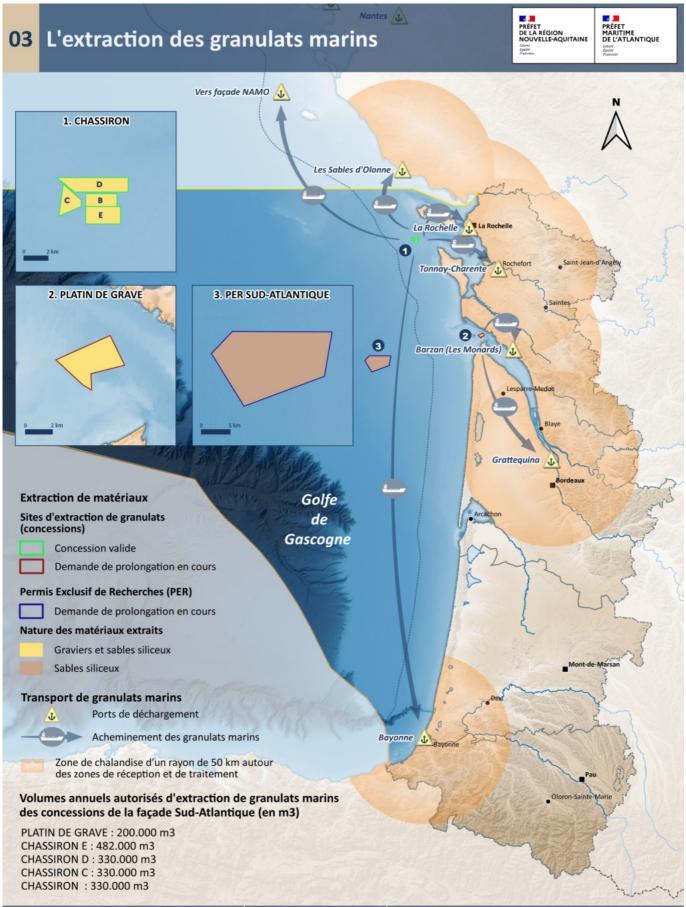
01 La pêche professionnelle maritime















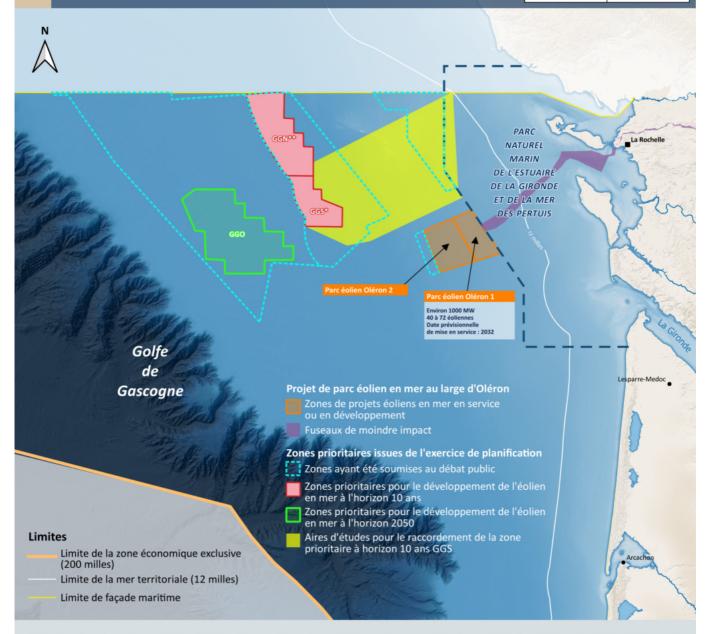
Sources : DIRM SA, MTE, © Eurogeographics, © SHOM MNT Homonim Réalisation : DIRM SA - Juin 2025 Projection : WGS 84 Pseudo Mercator



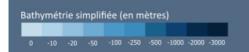
Éolien en mer : zones prioritaires retenues au large de la façade Sud-Atlantique







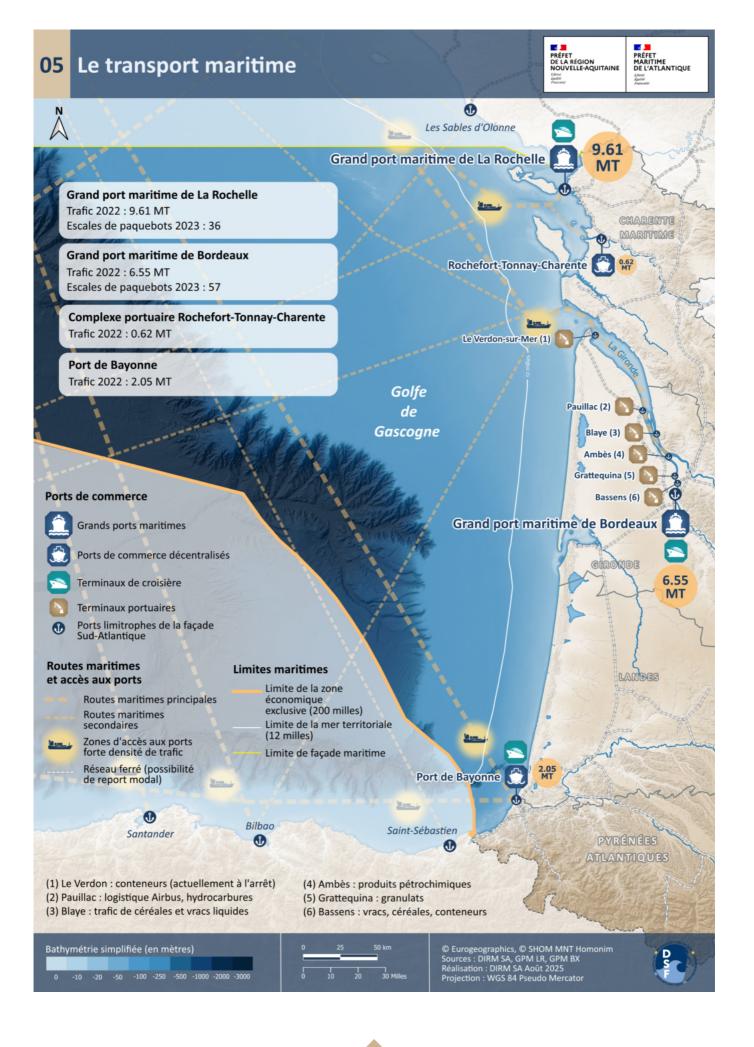
- * Il est envisagé que le parc éolien GGS soit raccordé sur le projet de renforcement du réseau électrique "Gironde Loire-Atlantique" (GILA)
- ** Cette zone fera l'objet de concertations spécifiques complémentaires, associant les instances de la façade maritime limitrophe le cas échéant, de façon à réduire son périmère à environ 250 km²
- Golfe de Gascogne Sud (GGS 250 km²) Zone prioritaire à horizon 10 ans concernée par la procédure de mise en concurrence mentionnée au 1°du III de l'article 3 de la présente décision ;
- Golfe de Gascogne Nord (GGN 500 km²) Zone prioritaire à l'horizon 10 ans pour le développement d'un projet d'environ 1,2 GW flottant concernée par la ou les procédures de mise en concurrence mentionnées au 2° du III de l'article 3 de la présente décision. Cette zone fera l'objet de concertations spécifiques complémentaires, associant les instances de la façade maritime limitrophe le cas échéant, de façon à réduire son périmètre à environ 250 km²;
- Golfe de Gascogne Ouest (GGO 838 km²) Zone prioritaire pour le développement del'éolien en mer à l'horizon 2050, valorisable sous réserve d'études complémentaires et de la poursuite de la concertation locale avec les acteurs.





© Eurogeographics, © SHOM MNT Homonim Sources : Gouvernement, RTE Réalisation : DIRM SA Août 2025 Projection : WGS 84 Pseudo Mercator

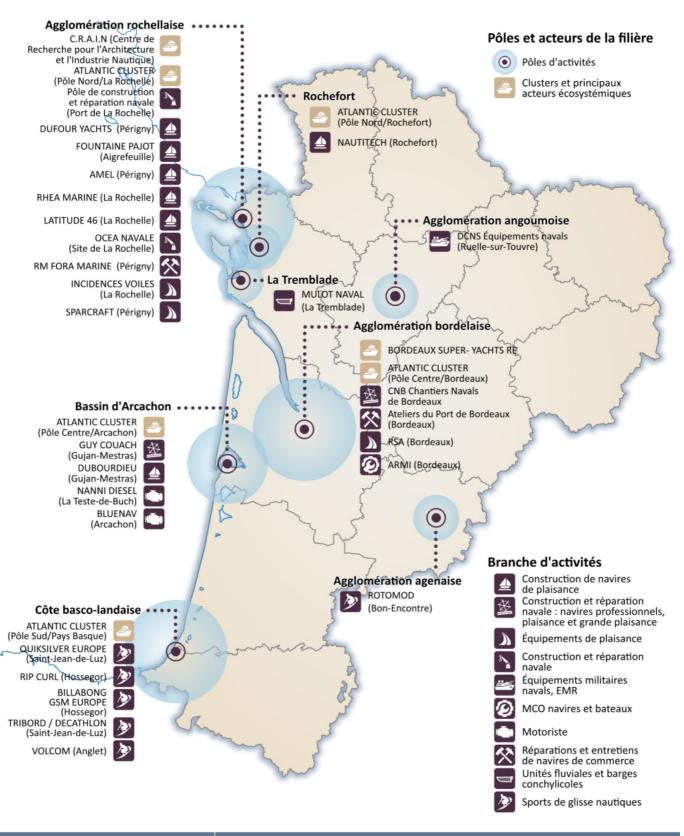




La filière navale et nautique



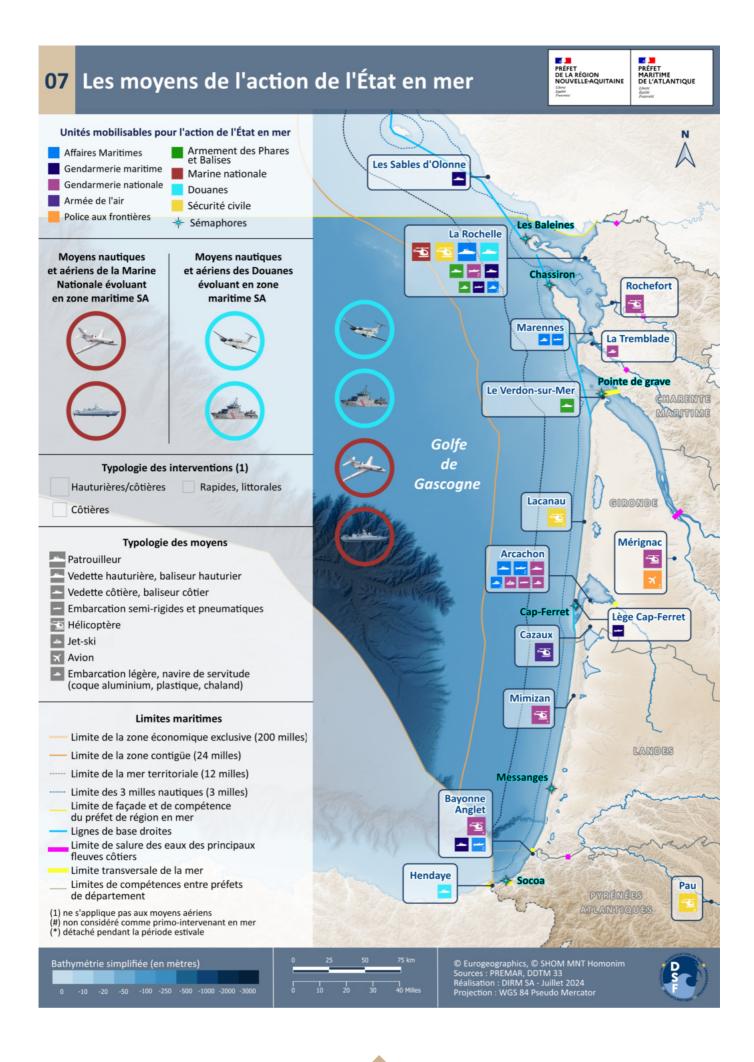






© Eurogeographics, © SHOM MNT Homonim Sources: DIRM SA, DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine Réalisation: DIRM SA Août 2025 Projection: WGS 84 Pseudo Mercator

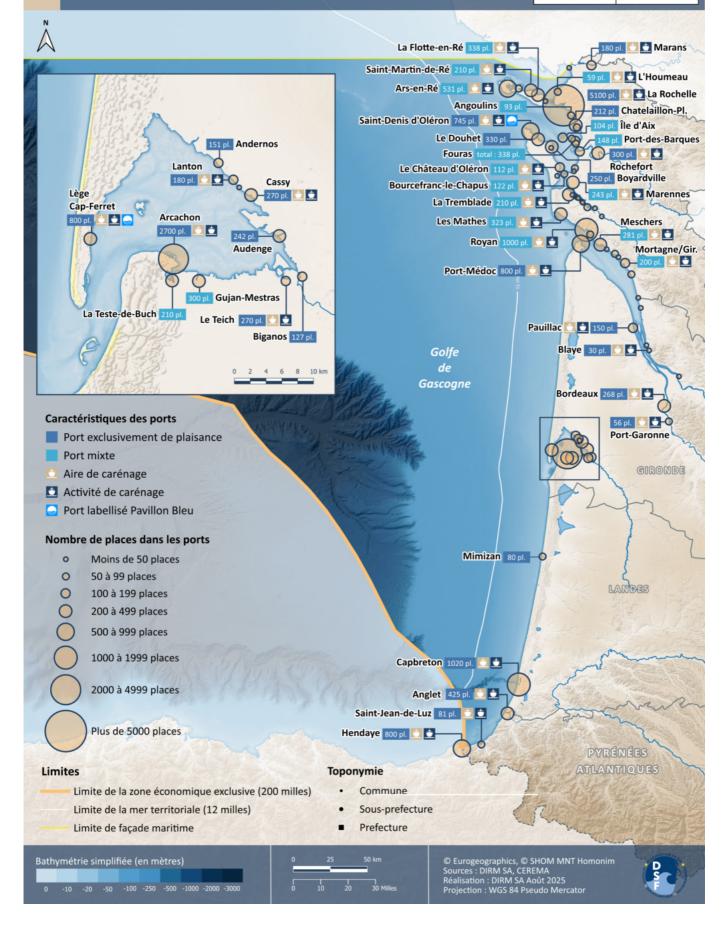




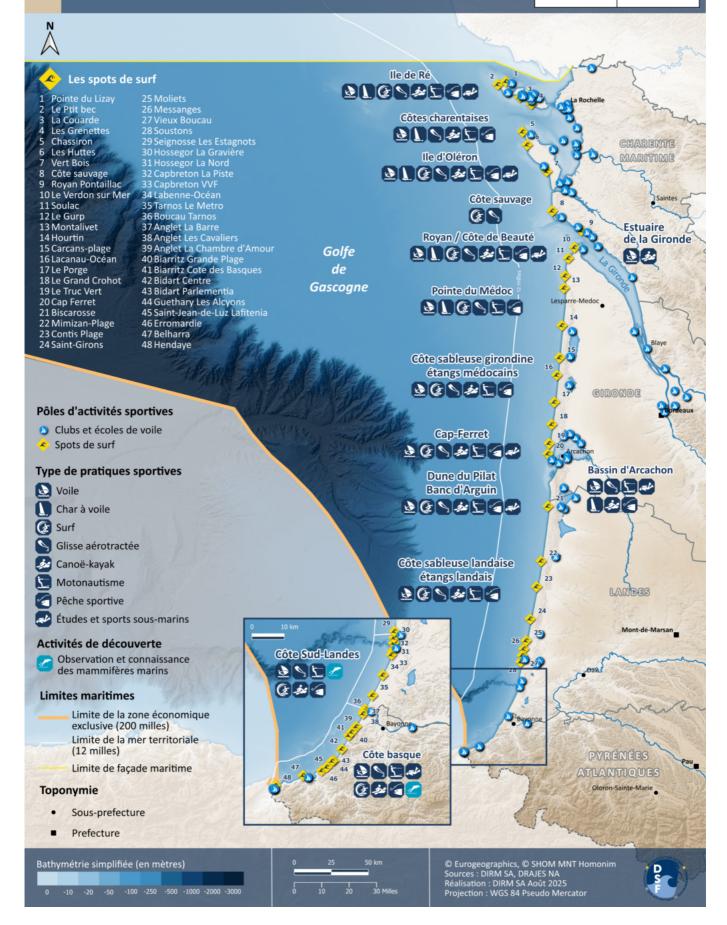
08 Les ports de plaisance

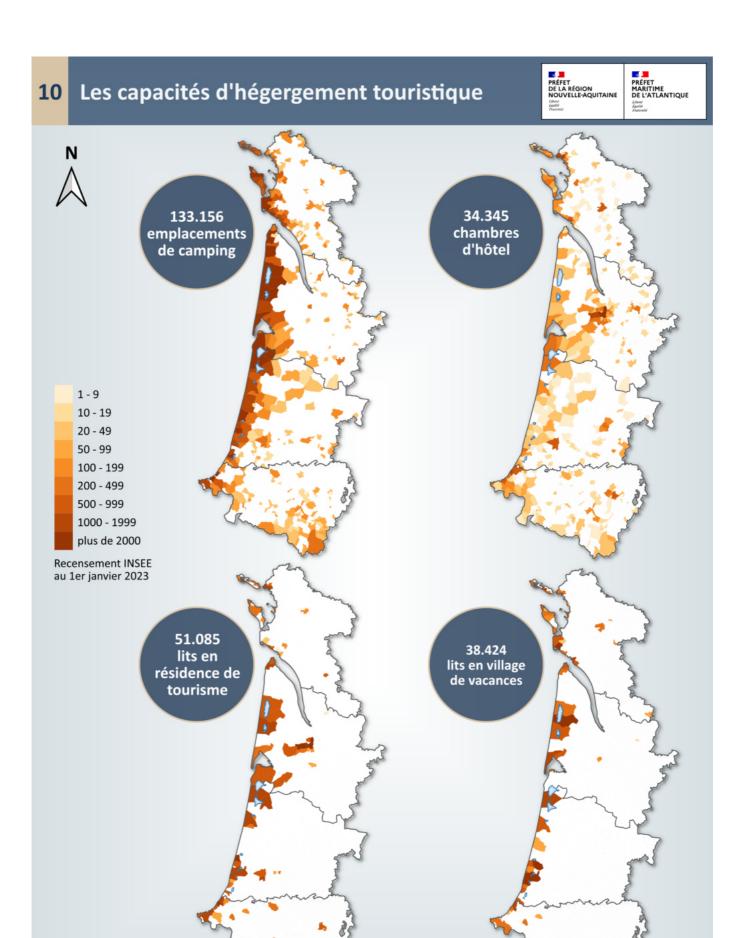




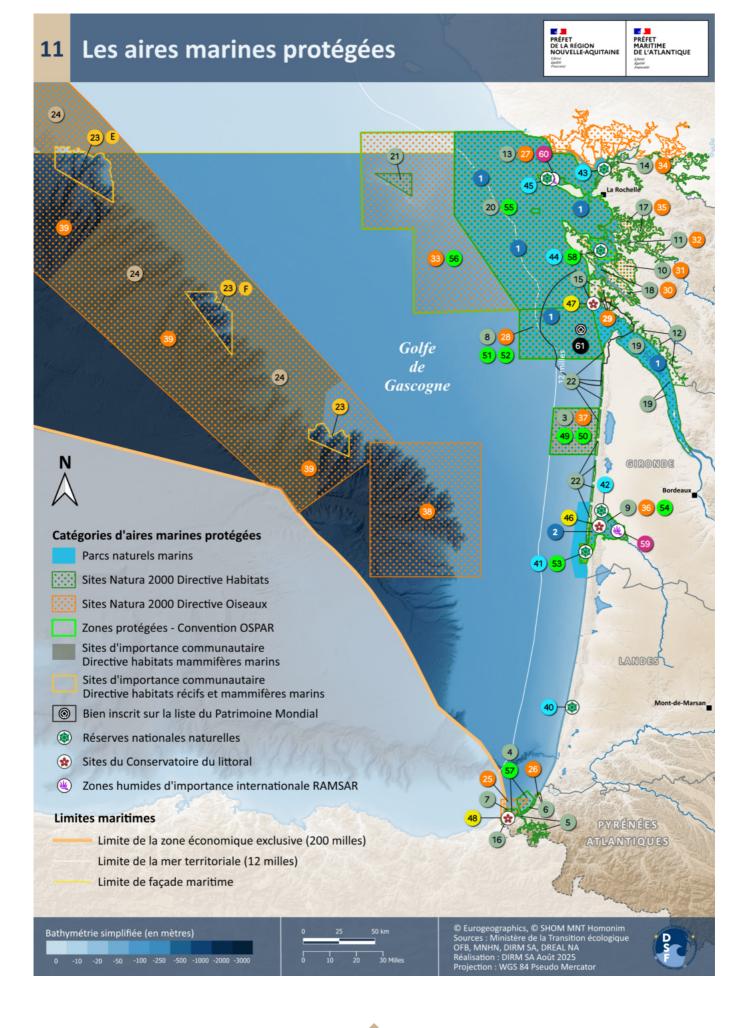








© Eurogeographics, © SHOM MNT Homonim Source: INSEE Réalisation: DIRM SA Août 2025 Projection: WGS 84 Pseudo Mercator



12 La protection du patrimoine





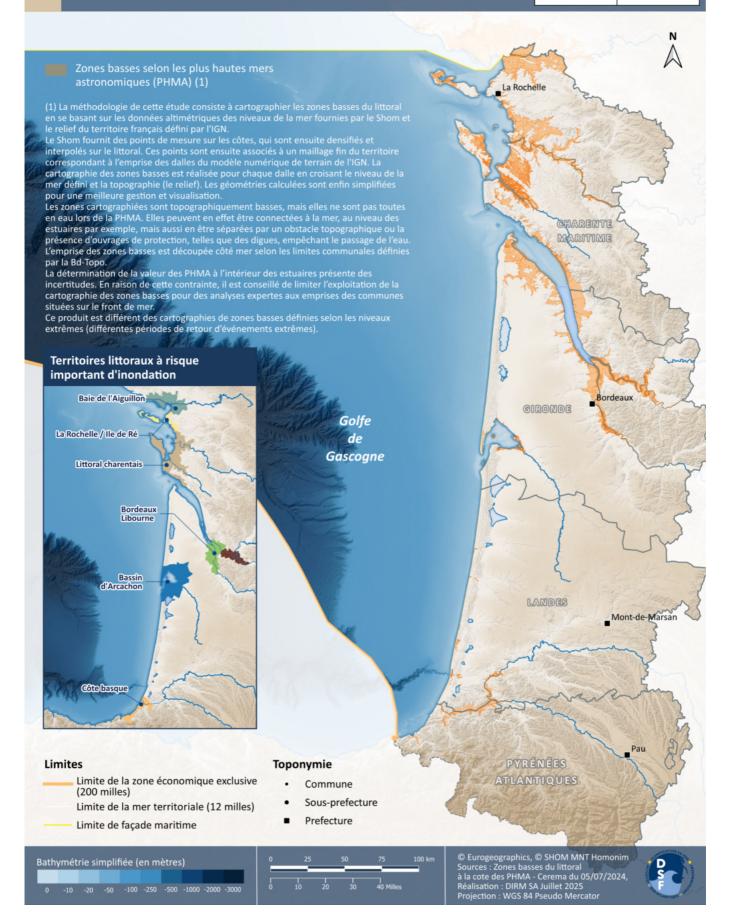


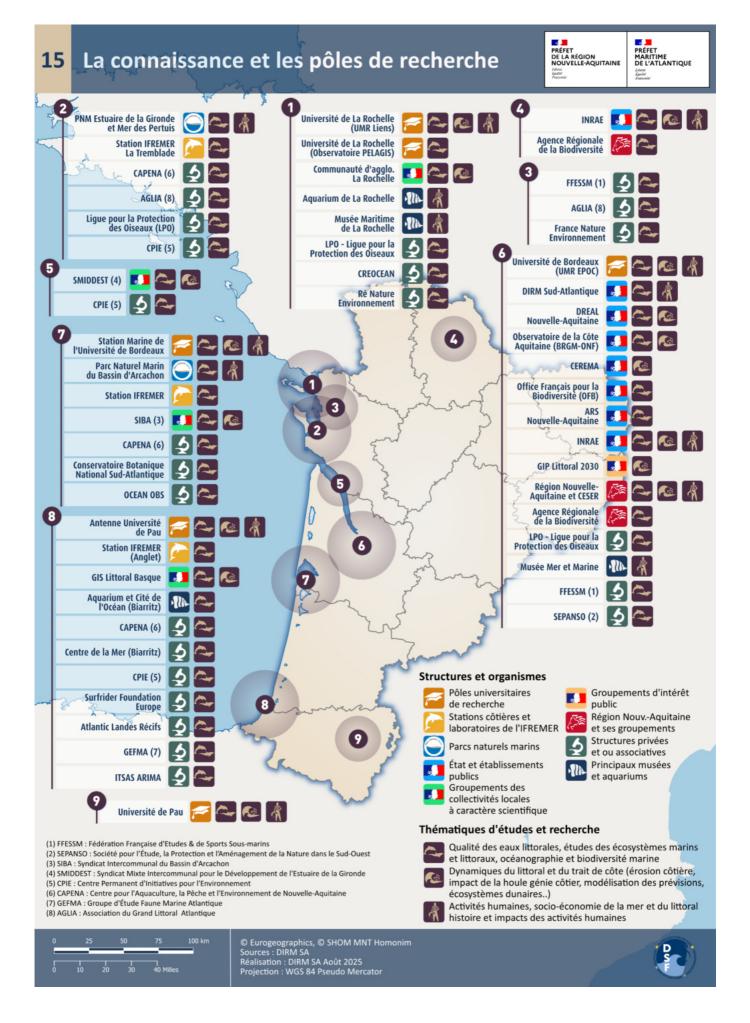
PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE 13 L'évolution du trait de côte (1) L'indicateur national de l'érosion côtière, produit dans le cadre de la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, représente l'évolution de la positio du trait de côte sur le littoral français sur une durée d'au moins 50 ans. Les données couvrent actuellement la métropole (hors Corse). Ile de Ré SOURCE : CEREMA (2) La stratégie régionale de gestion de la bande côtière, validée par l'Etat et les collectivités territoriales du littoral aquitain en 2012, a défini des grandes orientations pour la gestion durable de la bande côtière. Elle a prévu l'élaboration de stratégies locales pour permettre d'affiner ces orientations et les adapter aux Agglomération (ile d'Oléron de Rochefort projets des territoires. Le premier objectif d'une stratégie locale est de réduire durablement et efficacement la vulnérabilité des personnes, des biens et des activités à l'érosion côtière. Les stratégies locales sont mises en place prioritairement là où les risques d'érosion marine et de mouvements de falaises sont importants. Elles doivent être menées sur un territoire cohérent du point de vue du fonctionnement des Agglomération CHARENT de Royan MARITIME Pointe du Médoc systèmes, des aléas et des enjeux. Une stratégie locale doit être portée par une collectivité territoriale, avec une Volet Nord volonté politique de partager un diagnostic et de conduire un projet avec l'ensemble des acteurs concernés par la gestion de la bande côtière. Elle débouche Pointe du Médoc sur la coordination et la planification des actions locales de gestion de la bande côtière dans un programme d'actions unique, articulé avec les documents réglementaires (PPR, PLU et Scot) et ce dans une vision stratégique. **Volet Sud** SOURCE : GIP LITTORAL Golfe Lacanau de Gascogne Évolution du trait de côte (1) Lège-Cap-Ferret Recul sup. à 3 m/an Recul entre 1,5 et 3 m/an GIRONDE La Teste-de-Buch Recul entre 0,5 et 1,5 m/an Recul entre 0 et 0,5 m/an Biscarosse Non perceptible Avancée entre 0 et 0,5 m/an Avancée entre 0,5 et 1,5 m/an Mimizan Avancée entre 1,5 et 3 m/an Avancée sup. à 3 m/an LANDES Pas de calcul (pas de donnée ou marqueur différent) Pas de calcul (ouvrage au niveau du profil de calcul) Mont-de-Marsan Stratégies locales de gestion de la bande côtière État d'avancement - Juin 2024 (2) Stratégie en phase d'étude **Hossegor Capbreton** Stratégie en phase opérationnelle 1ère génération Stratégie en phase de bilan et d'actualisation Côte basque Stratégie en phase opérationnelle 2ème génération PYRÉNÉES Limites **Toponymie** ATLANTIQUES Limite de la zone économique exclusive (200 milles) Commune Limite de la mer territoriale (12 milles) Sous-prefecture Limite de façade maritime Prefecture © Eurogeographics, © SHOM MNT Homonim Sources: Ministère de la Transition écologique, GIP Littoral, Observatoire de la côte Nouvelle-Aquitaine Réalisation: DIRM SA Août 2025 Bathymétrie simplifiée (en mètres) -10 -20 -50 -100 -250 -500 -1000 -2000 -3000

14 La vulnérabilité aux risques littoraux









La formation professionnelle maritime





CENTRES DE FORMATION MARITIME



Lycée professionnel maritime (LPM)



Centre de formation pour adultes



Lycée d'enseignement maritime



École d'administration publique

FORMATION INITIALE (Niv. CAP, BAC, BAC+2)

Formations niveau CAP

- CAP maritime de matelot
- 2 CAP maritime de conchyliculture

Formations niveau bac professionnel

- Bac pro électromécanicien de marine
- Bac pro cultures marines
- Bac pro cultures marines par apprentissage
- Bac pro conduite et gestion des entreprises maritimes (option pêche et commerce) Bac pro conduite et gestion des entreprises
- maritimes (option pêche, commerce et plaisance)
- Bac pro polyvalent pont et machine

Formations niveau BTS

BTS maritime pêche et gestion de l'environnement

FORMATION CONTINUE (Brevets et certificats)

Formations pont

- 1 Matelot pont
- 2 Capitaine 200
- 3 Capitaine 200 pêche
- A Capitaine 200 voile
- 5 Chef de quart 500
- 6 Certificat d'aptitude au commandement petite pêche

Formations machine

- Mécanicien 250 kW
- Mécanicien 750 kW

Formations cultures marines

- Certificat de marin-ouvrier cultures marines niv. 1
- Certificat de marin-ouvrier cultures marines niv. 2
- Certificat de patron de navires cultures marines niv. 1
- Certificat de patron de navires cultures marines niv. 2
- 5 Stage en formation agréée cultures marines
- Brevet professionnel de responsable d'exploitation produits aquacoles

Formations médicales

- Enseignement médical niveau 1
- Enseignement médical niveau 2
- 3 Enseignement médical niveau 3

Formations et certificats annexes

- 1 Certicat de formation de base à la sécurité
- 2 Certicat de qualification avancée à la lutte contre l'incendie
- 3 Certificat restreint d'opérateur
- Certificat général d'Opérateur
- Certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage



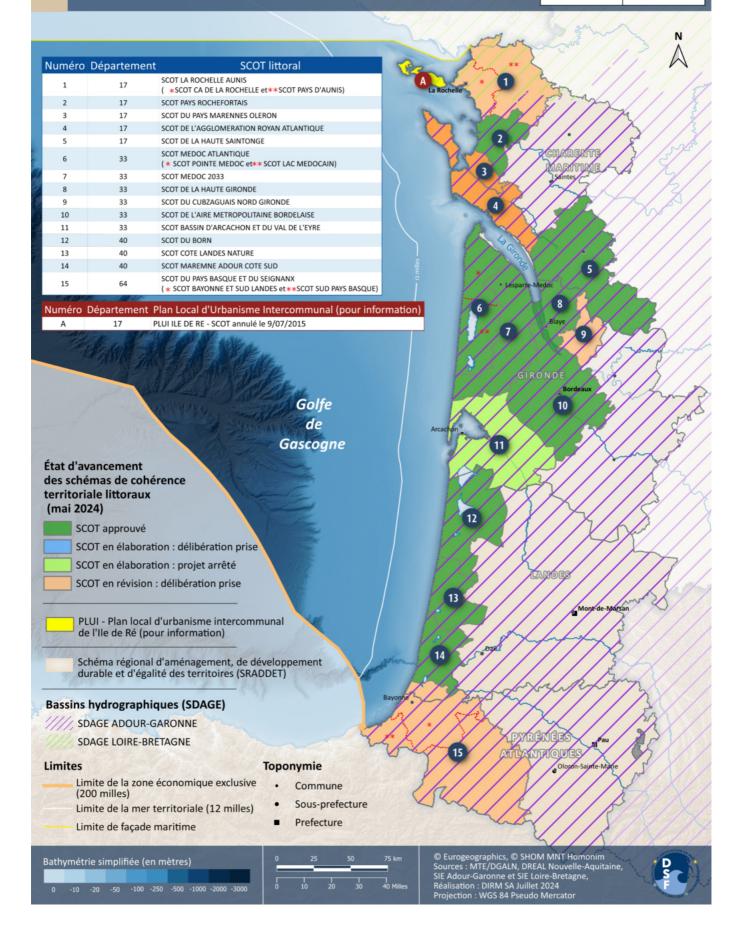
© Eurogeographics, © SHOM MNT Homonim Sources : DIRM SA Réalisation : DIRM SA Août 2025 Projection : WGS 84 Pseudo Mercator



17 Initiatives locales de planification

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Javan
Japan
Japan

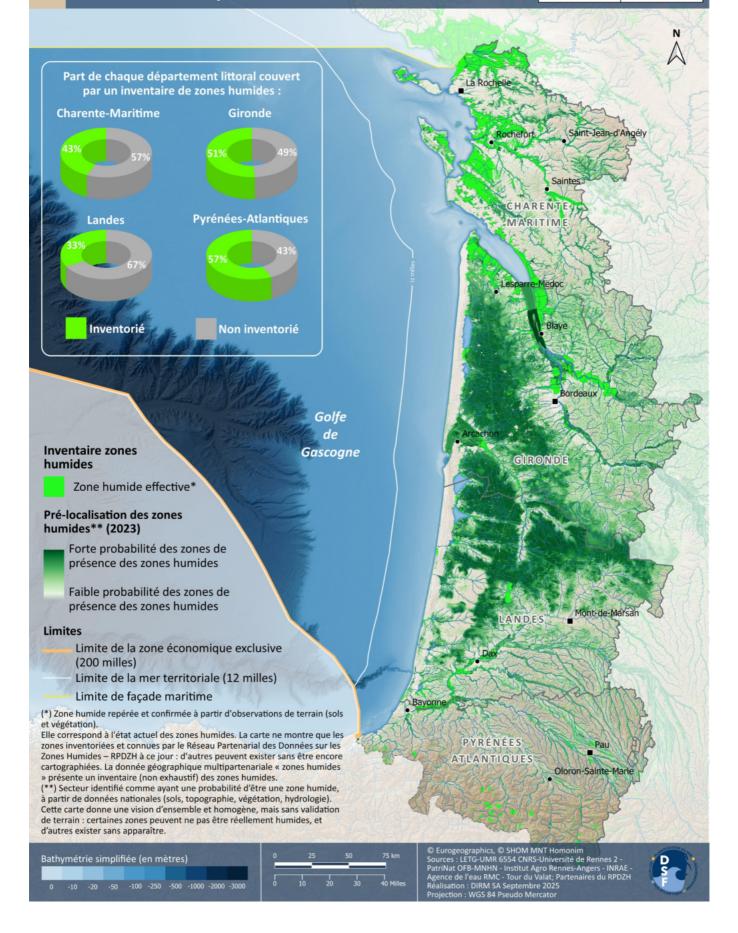


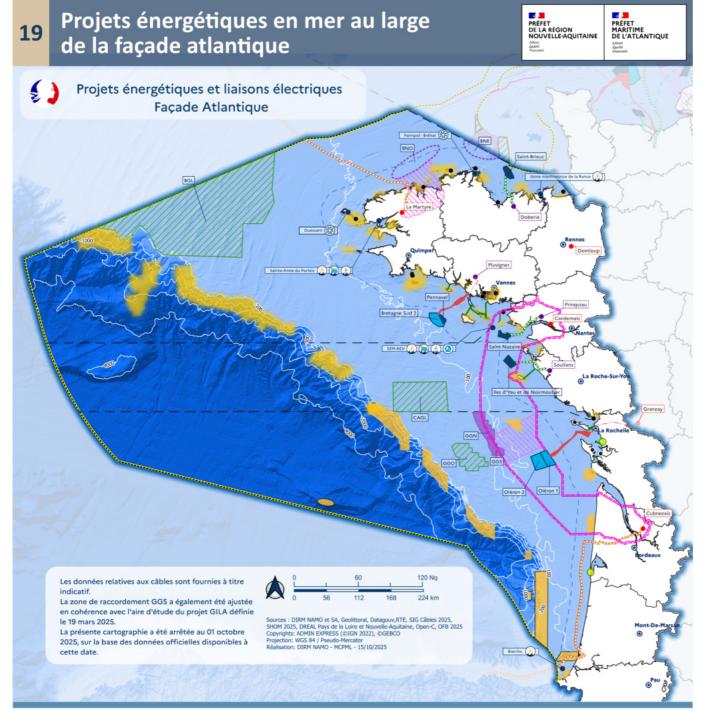


Les zones humides en Sud-Atlantique : Inventaires et pré-localisation









Existant

Postes électriques reliés aux parcs éoliens

- 225kV

Lignes souterraines marines

- en exploitation (connexion parc éolien)
- Autres câbles électriques

Lignes souterraines marines

Projet avec accord administratif

EMR

- Parc éolien zones déià attribuées
- Autres EMR et sites d'essais
- Houlomoteur / Marémoteur
- Hydrolien
- Hydrogène
- Eolien flottant

Projets

Projets de parcs éoliens préalablement concertés

Zones prioritaires de développement et zones indicatives retenues (Décision ministérielle du 17 octobre 2024)

- Zones indicatives de poursuite de la concertation, qui pourront intégrer des zones complémentaires limitrophes
- Zones nécessitant des études complémentaires et/ou des échanges avec les îles anglo-normandes Zones prioritaires pour le développement
- Zones prioritaires pour le développement
- de l'éolien en mer à l'horizon 10 ans

Projets câbles et raccordement

- Aire d'étude du projet de liaison électrique entre la Gironde et la Loire-Atlantique
- Aire d'étude pour le raccordement des parcs éoliens
- Fuseau de moindre impact

Zones de protection forte

ZPF NAMO - Développement de la protection forte

- ZPF reconnue
- Enjeux environnementaux d'intéret pour le développement de la protection forte (contours floutés)

ZPF SA - Développement de la protection forte

- Zone candidate à labellisation ZPF
- Zones potentielles pour la mise en place de ZPF
- Zone d'intérêt pour le développeme de la protection forte (au delà de 2027)

Fond de carte

Délimitations maritimes

- Limite extérieure de la mer territoriale
- Limite de compétence des préfets de région pour la pêche maritime
- Zone économique exclusive



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE La surveillance de la qualité des eaux littorales 20 Partie sud de la sous-région marine du Golfe de Gascogne FRGT30 FRGT31 LOIRE-BRETAGNE Points de surveillance des masses d'eau côtières et de transition par réseau de surveillance dans le cadre de la DCE dans la matière vivante (ROCCH) réseau Contaminants chimiques dans le sédiment (ROCCH) réseau Contaminants chimiques FRFC0 FRFC03 CHARENTE MARITIME réseau Herbiers à Zostère naine Golfe de Gascogne réseau Phytoplancton (REPHY) ADOUR-GARONNE réseau Physico-chimie Nature des masses d'eau Masses d'eau de transition FRFT35 Masses d'eau côtières Cette représentation. Bassins hydrographiques (SDAGE) à vocation FRFC05 ADOUR-GARONNE communicante, ne FRFT34 LOIRE-BRETAGNE constitue pas un état des lieux exhaustif GIRONDE FRFC06 Masses d'eau côtières (1) (1) Etat des lieux DCE 2025 Adour-Garonne : Ce bilan, basé sur les critères de la DCE (2000/60/CE), correspond à l'état des masses d'eau réalisé à partir des données 2018-2023 et propos par le Comité Local d'Evaluation Adour-Garonne. Ce classemen sera validé définitivement en décembre 2025 par le Comité de Bassin Adour-Garonne. A noter que les substances chimiques persistantes, bioaccumulables, toxiques et ubiquiste es données 2018-2023 et proposé dour-Garonne. Ce classement embre 2025 par le Comité de Bassin Adour-Garonne. A noter que les substances thimiques persistantes, bioaccumulables, toxiques et ubiquine sont pas prises en compte dans le tableau. Avec leur prise compte, toutes les masses d'eau du littoral Adour-Garonne sont en mauvais état chimique.

1): Etat des lieux DCE 2025 Loire-Bretagne: Ce bilan, basé sur les critères de la DCE (2000/60/CE), correspond à l'état d'masses d'eau réalisé à partir des données 2018-2023 et propar le Comité Local d'Evaluation Adour-Garonne. Ce classem sera validé définitivement en décembre 2025 par le Comité de Bassin Loire-Bretagne. A noter que les substances chimiques persistantes, bioaccumulables, toxiques et ubiquine sont pas prises en compte dans le tableau. Avec leur prise en compte, toutes les masses d'eau du littoral Loir Bretagne sud Golfe de Gascogne sont en mauvais état chimique, exceptés l'Île de Ré (large) et le Lay. s, toxiques et ubiquistes au. Avec leur prise en FRFC08 nd à l'état des 23 et proposé LANDES Masses d'eau de transition (1) FRFC09 FRFC10 FRFC11 PYRÉNÉES (*) État chimique sans ubiquiste : L'expression "état chimique sans ubiquiste" ATLANTIQUES se réfère à l'évaluation de la qualité chimique de l'eau en excluant les substances ubiquistes. Les substances ubiquistes sont des polluants présents partout dans l'environnement, souvent à cause de leur usage répandu et persistant. Donc, un "état chimique sans ubiquiste" signifie que l'évaluation de la qualité chimique de l'eau ne prend pas en compte ces substances omniprésentes, se concentrant plutôt sur d'autres polluants spécifiques Bathymétrie simplifiée (en mètres) -10 -20 -50 -100 -250 -500 -1000 -2000 -300





www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr



Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique

1-3, rue Fondaudège, 33074 Bordeaux Cédex Tél. : 33 (0) 5 56 00 83 00 dirm-sa@developpement-durable.gouv.fr



